

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.095

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 18 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 juin 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 juin 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Didier QUENTIN, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. CHABASSE représenté par Mme BARRAUD DUCHÉRON
M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Marie-Claire SEURAT
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Alexandra COUDIGNAC.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE, DE DEUX CONTAINERS DE TRANSPORT MARITIME, APPARTENANT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : UNANIMITÉ

Par deux délibérations, en date des 15 février 2013 et 27 juillet 2014, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer deux conventions avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), pour la mise à disposition gratuite, au profit de la commune, de deux containers de transport maritime, pour une durée de cinq ans chacun.

Par un courrier en date du 23 janvier 2018, la CARA a proposé de vendre ces deux containers à la Ville, pour un euro symbolique chacun, à l'issue des conventions de mise à disposition.

Compte-tenu de l'avis favorable de principe de la Ville, la CARA a décidé de céder ces matériels à la commune de Royan, par une Décision du Président en date 9 avril 2018.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acquérir, à l'euro symbolique, les deux containers de transport maritime, au terme des conventions de mise à disposition, soit le 15 mars 2018 pour l'un et le 15 juillet 2019 pour l'autre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,
- Vu les conventions de mise à disposition gratuite de containers de transport maritime,
- Vu la proposition de la Communauté d'Agglomération en date du 23 janvier 2018,
- Vu la Décision du Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique en date du 9 avril 2018,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'acquérir deux containers de transport maritime appartenant à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour un euro symbolique chacun, au terme des conventions de mise à disposition de ces biens,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 juin 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS





Monsieur Patrick MARENGO
Maire
Mairie – 80, avenue de Pontailac - BP 218C
17200 ROYAN

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Affaire suivie par Nathalie GIRET

@ : n.giret@agallo-royan.fr

V.Réf. : 2018/NG/SC/007

Objet : Acquisition container de transport maritime

Royan, le mardi 23 janvier 2018



Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la mise à disposition par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique de deux containers de transport maritime auprès de la commune de Royan, nous vous proposons d'acquérir ce bien mobilier au terme des deux conventions signées entre la CARA et votre commune le 15/03/2013 d'une part et le 03/07/2014 d'autre part.

Cette donation à la commune se fera à l'euro symbolique.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de votre décision afin que nous puissions engager la procédure correspondante,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président,
Le Vice-Président délégué à la Culture,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE
107 avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex


Vincent BARRAUD

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
*
ARRONDISSEMENT DE ROCHFERT
*
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex

*

DOMAINE ET PATRIMOINE
LOCATIONS

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU 9 AVRIL 2018
AFFICHÉE LE 9 AVRIL 2018

prise en vertu de la délégation donnée par
le Conseil communautaire le 18 avril 2014

DP- 180409-34

- MISE À DISPOSITION DE CONTAINERS DE TRANSPORT MARITIME -

CESSION AUX COMMUNES À L'EURO SYMBOLIQUE

LE PRÉSIDENT DE LA C.A.R.A.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-140418-A5 du Conseil communautaire du 18 avril 2014 portant délégation au Président pour décider de l'alléation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-1200720-E1 du Conseil communautaire du 20 juillet 2012 mettant à disposition des communes de Saint-Palais-sur-Mer et Étaules, et avec leur accord, respectivement 2 et 5 containers,
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-121221-E1 du Conseil communautaire du 21 décembre 2012 mettant à disposition des communes de Meschers-sur-Gironde, Médis, et Royan, et avec leur accord, respectivement 1, 1 et 2 containers,
- Vu le tableau d'amortissement de douze containers acquis le 2 février 2010 par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique dans le cadre de l'opération « Containers : Escales artistiques à domicile » mise en place sur le territoire de la CARA de mai 2010 à novembre 2011,
- Considérant que les conventions signées avec les communes concernées sont arrivées à échéance, ou le seront durant l'année en cours,
- Considérant la proposition de la CARA aux communes concernées d'une cession à l'euro symbolique des dits containers,
- Considérant que la commune d'Étaules a procédé à l'évacuation des cinq containers mis à sa disposition, en raison de leur mauvais état,
- Considérant que les communes de Saint-Palais-sur-Mer, Médis, Meschers-sur-Gironde et Royan souhaitent conserver l'usage des containers situés sur leur commune et ont accueilli favorablement la proposition de cession de la CARA,

DÉCIDE :

- ARTICLE 1 :** De céder à la commune de Saint-Palais-sur-Mer deux containers maritimes pour un euro symbolique chacun,
- ARTICLE 2 :** De céder à la commune de Médis un contalner maritime pour un euro symbolique,
- ARTICLE 3 :** De céder à la commune de Meschers-sur-Gironde un contalner maritime pour un euro symbolique,
- ARTICLE 4 :** De céder à la commune de Royan deux containers maritimes pour un euro symbolique chacun,
- ARTICLE 5 :** Le Président et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire,
- ARTICLE 6 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Rochefort,
 - Madame le Comptable public assignataire,
 - Monsieur le Maire de Saint-Palais-sur-Mer,
 - Monsieur le Maire de Meschers-sur-Gironde,
 - Monsieur le Maire de Médis,
 - Monsieur le Maire de Royan.

POUR AMPLIATION,

FAIT à ROYAN, le 9 avril 2018

Le Président,

Le Président,


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ROYAN ATLANTIQUE
17201 ROYAN CEDEX

- Signé -

Jean-Pierre TALLIEU

Jean-Pierre TALLIEU

CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Reçu en Sous-préfecture le : 16 AVR. 2018
Publiée ou notifiée le :
Pour le Président et par délégation, Directrice Générale Adjointe, DGS par Intérim
C. GUEYDAN 